

*Langues officielles—Loi*

enfin, les droits linguistiques sont à l'abri des volontés politiques. C'est d'ailleurs une des choses qui m'a amené en politique. Je voulais mettre dans la Constitution et à l'abri des politiciens qui changent de temps en temps—peut-être Dieu merci—et qui doivent aussi être tenus par un document important qui s'appelle une Constitution, à respecter la volonté collective.

La question des langues officielles demande plus qu'une volonté politique, comme l'histoire nous l'enseigne. Elle demande aussi que des mesures administratives dynamiques soient mises en place pour s'assurer que la volonté politique se traduira dans les faits. Il faut néanmoins une volonté politique forte, car c'est à elle que revient la tâche d'insuffler le dynamisme, de créer le renouveau. C'est dans cet esprit qu'une volonté politique a créé en 1979 le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, sur les langues officielles.

Depuis 1979, ce Comité s'est réuni à maintes reprises pour étudier tant la Loi que la réglementation et pour surveiller l'application de la Loi sur les langues officielles et en faire rapport à la Chambre, régulièrement. C'est ce que nous avons fait.

Le Comité a déposé plusieurs rapports et ils ont été pris au sérieux par cette assemblée et par les divers gouvernements. Je suis heureux de dire que j'ai été membre de ce Comité depuis sa fondation et que je l'ai même présidé pour quelques années avec le sénateur Lowell Murray, que tout le monde connaît, et je devrais dire le ministre du gouvernement actuel. Nous avons fait du bon boulot et je veux en profiter pour remercier et féliciter tous ceux qui ont collaboré et travaillé avec nous, pas seulement les députés et sénateurs, mais le personnel de recherche et les greffiers, en particulier.

Monsieur le Président, c'est une volonté politique de changement et de renouveau qui a aussi été responsable de la création, en 1982, d'un Comité spécial de sous-ministres et d'experts. Le premier ministre de l'époque, le très honorable Pierre Elliot Trudeau, après avoir reçu des rapports du Comité, après avoir réalisé qu'il fallait mettre à la page la Loi sur les langues officielles et la rendre conforme à la nouvelle Charte des droits adoptée par le Parlement en 1982, a décidé de mettre sur place un Comité de sous-ministres, d'experts en la matière qui, eux, ont travaillé d'arrache-pied sous l'égide du Conseil privé pour s'attaquer à la tâche de renouveler, de renforcer et de moderniser cette Loi. Ils ont étudié la question pendant des années et, lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1984, ils avaient déjà un dossier bien rôdé, un dossier bien préparé et il ne s'agit à ce moment-là que de mettre cela en texte législatif. Ce que le gouvernement a fait et je l'en félicite.

Donc, c'est de la volonté politique et c'est un effort conjoint des divers comités et intervenants qu'est né le projet de loi C-72. Le projet de loi C-72 donne donc suite à l'accord, à l'engagement constitutionnel et reconnaît les engagements formels de l'accord constitutionnel du Lac Meech. Il va un peu plus loin, parce qu'on a réussi à mettre le mot «promotion» dans le texte, dans le libellé de la Loi, ce qui n'était pas, comme on le sait, trouvé dans le texte du Lac Meech, malheureusement.

Le projet de loi C-72 s'insère donc dans la foulée des engagements constitutionnels et définit les objectifs fédéraux dans

le cadre d'une loi renouvelée et modernisée. Il nous semble donc, nous, libéraux en tout cas, qu'il était impératif d'étudier avec célérité et sérieux le projet de loi C-72 qui, comme on le sait, a été déposé à la Chambre le 25 juin 1987.

En fait on l'attendait depuis longtemps le projet de loi parce qu'il avait été annoncé dans deux discours du Trône, mais le gouvernement tardait, cela n'arrivait pas. J'ai personnellement été obligé de faire 27 interventions à la Chambre pour essayer d'encourager, pour essayer d'attiser l'intérêt, pour essayer de forcer peut-être la note, un peu parfois, mais toujours avec le but de demander au gouvernement de passer à l'action, de tenir ses promesses et de présenter à la Chambre ce projet de loi.

Finalement, comme je l'ai dit tantôt, c'est venu. Cela a pris neuf mois et, en février 1988 de cette année, après une période très longue, nous avons eu l'étude en deuxième lecture. Nous avons attiré l'attention des médias dans le projet et cela a commencé à être intéressant parce que là on s'est aperçu que ce projet de loi était un projet de loi fort sérieux, un projet de loi fort intéressant et qui allait beaucoup plus loin que celui de 1969.

Le projet de loi C-72 a d'ailleurs été appuyé par trois ministres, à l'époque le ministre du Conseil du Trésor, le ministre de la Justice et l'ancien secrétaire d'État ont donné une conférence de presse à l'emporte pièce. C'était un événement fantastique, le 25 juin, de voir le gouvernement si enthousiaste. Mais cela n'a pas duré longtemps. Il a fallu persister et encourager le gouvernement qui hésitait. On se demandait pourquoi. Eh bien, on l'a su, il y avait une guerre. Il y avait une guerre entre certains députés conservateurs. Il y avait un groupe de 30 députés, le club des dinosaures, comme je les ai appelés, il y en a qui n'ont pas aimé cela, mais cela m'a paru un terme approprié.

Ils menaient une guérilla interne contre ce projet de loi, pour essayer de faire croire qu'il y avait une crise au pays. Eh bien, il n'y en avait pas de crise. Il n'y en avait pas! Et quand mon leader, le très honorable John Turner, a parlé le 8 février en 1988, il a dit:

● (1210)

[Traduction]

«Le moment est parfaitement choisi, le sujet est parfaitement choisi et le contenu est parfaitement choisi. Pourquoi, monsieur le président, attendre une crise? Agissons dès maintenant.»

[Français]

Et il avait raison. Il n'y en avait pas de crise. Des gens ont essayé d'en créer une. Il fallait encourager le gouvernement à passer outre à ces pressions indues de la part d'un groupe de députés conservateurs.

Au Comité finalement, après trois jours de débat à la Chambre, on a eu une succession de députés qui jouaient à la chaise musicale. Cela a duré pendant trois mois. Ils se remplaçaient presque régulièrement, les tories, l'un venait faire son petit laïus et un autre revenait le lendemain. On les a endurés. Il y en a même un qui est venu nous suggérer d'entendre 130 témoins, et 130 témoins, monsieur le Président, cela voulait dire que le Comité aurait siégé probablement toute l'année, et une partie de l'année prochaine. On a dit non, il faut passer à